



Deux emplois cumulés CDI et CDD

Par **Clotilde Durant**, le **21/06/2018 à 22:44**

Bonjour,

Un collègue cuisinier est en CDI dans notre institution (CCN66). Il fait 35 heures par semaine et souhaite avoir un CDD en parallèle dans un restaurant, du jeudi au samedi, de 17 h à 23 h. Cela est-il légal ? Quelles sont les conditions ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **22/06/2018 à 07:29**

Bonjour,

Le cumul d'emploi est bien légal sous réserve de ne pas dépasser la durée maximum légale du temps de travail (10 heures par jour avec au moins 11 heures consécutives de repos entre 2 journées, 48 heures par semaine, 44 heures par semaine en moyenne sur 12 semaines). A voir aussi s'il n'y a pas de problème de loyauté envers les employeurs...

Par **P.M.**, le **22/06/2018 à 08:30**

Bonjour,

Il faudrait voir aussi si le contrat de travail ne comporte pas une clause d'exclusivité...